

Délibération n° 2016-42 CTRL en date du 26 mai 2016 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage procédant à une inscription et des radiations au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du Département des contrôles,

Considérant, d'une part, qu'il y a lieu de procéder à l'inscription dans le groupe cible d'une sportive pratiquant le canoë-kayak, après consultation de la fédération dont elle relève ;

Considérant, d'autre part, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié notamment en raison de leur non-participation aux Jeux olympiques ou de l'arrêt de leur carrière sportive.

DÉCIDE:

Article 1er – Est inscrite dans le groupe cible de l'Agence la sportive inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 4 - La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 26 mai 2016.

Le Président de l'Agence française de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé

Annexe 1 à la délibération n° 2016-42 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 26 mai 2016 : inscription d'une sportive dans le groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Canoë-Kayak	Mme	Marie-Zélia	LAFONT

1

Annexe 2 à la délibération n° 2016-42 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 26 mai 2016 : radiation de sportifs du groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Handball	М.	Julien	REBICHON
Pentathlon moderne	M.	Simon	CASSE
Pentathlon moderne	Mme	Pulchérie	DELHALLE
Pentathlon moderne	Mme	Adèle	STERN
Tennis	M.	Paul-Henri	MATHIEU

TOTAL 5